



Paraît toutes les trois semaines  
Vendu par abonnement : 140 FF  
ISSN 1163-2364

Actualités internationales du respect de la vie

## A PROPOS DE "IT'S OPEN !"

### Un grand moment pour le respect de la vie

C'est en ces termes que *Life News*, l'organe de presse de l'association pro-vie anglaise LIFE, a annoncé la récente ouverture du Life Health Center, la première clinique entièrement pro-vie d'Europe<sup>1</sup>.

L'exhultation n'est pas de trop.

Comprenons bien de quoi il s'agit.

Durant près d'un millénaire, les services hospitaliers n'ont été assurés dans toute l'Europe que par le dévouement des hommes et des femmes d'Eglise. Au XIX<sup>ème</sup> siècle, les Etats ont peu à peu remplacé les ordres religieux. Tout d'abord, par des finances publiques, puis par des infirmières laïques.

Jusque là, rien d'anormal. On peut même se réjouir qu'au terme de nombreux siècles la compassion chrétienne ait fini par faire tâche d'huile et que les Etats se soient investis eux-mêmes dans la santé de leurs ressortissants.

Le problème réside dans le fait qu'après avoir abandonné le système de financement offert par les Eglises, puis leurs troupes, les systèmes de santé ont fini par abandonner aussi la morale et la perception de l'homme que ces Eglises leur avaient transmises.

Ce faisant, ils oubliaient ou feignaient de ne pas voir que l'humanité du service hospitalier -(on devrait même dire la notion même de *service hospitalier*) - repose tout entière sur cette perception de l'homme.

Ce qui avait été possible sans trop de dommages en remplaçant les finances et les hommes, a échoué sur la morale : en

la sabordant, le service hospitalier s'est scindé la branche sur laquelle il avait fleuri. On connaît la suite : une myriade d'hôpitaux et de cliniques aux noms évocateurs d'Hôtel-Dieu, Bon-Secours, St Vincent, pratiquant avec moult empressements et forts bénéfices avortements, tri embryonnaire, élimination des handicapés, euthanasie, planning familial.

Certes, des infirmières et infirmiers, des médecins, des directeurs de services, fidèles à leurs engagements à préserver la vie continuent de proposer un service hospitalier digne de ce nom, ou ont même la force de conviction pour innover. La meilleure preuve n'en est-elle pas la percée de la notion de soins palliatifs ?

Toutefois, beaucoup perçoivent que ces efforts sont désespérés dans un navire qui sombre bel et bien, quoiqu'avec la langueur imputable à la grandeur de sa majesté initiale.

Dans un univers qui n'offre à la détresse humaine que le secours des cliniques de planning familial ou des CECOS<sup>2</sup>, et leurs solutions mortelles, l'intuition de LIFE est prophétique et rejoint, quatre siècles plus tard, celle de St Vincent de Paul : la solution ne viendra pas des structures publiques, engluées dans leurs comités d'éthique .

Elle viendra d'organismes pro-vie dynamiques et ambitieux, d'hommes et de femmes de coeur qui croient, qu'en l'an 2 000 comme en l'an 1 600, le respect de l'être humain fonde la société, et qu'il s'exprime d'abord dans le geste concret du soignant.

En ce siècle même, un autre prophète nous en a montré la voie : Mère Teresa de Calcutta.

A l'heure où l'effondrement du caractère sacré de la vie humaine rapproche l'Europe d'un état de sous-développement moral et de barbarie inférieure à la pauvreté matérielle de l'Inde des années 50, l'initiative prise par LIFE est source d'une grande joie et d'espérance pour tous les nouveaux pauvres que sont les victimes de la culture de mort : enfants-à-naître, vieillards, femmes, mais aussi conjoints, amis, voisins, qui subissent tous, le poison d'idéologies mortifères.

Un grand espoir est né ! It's open !<sup>3</sup>

François PASCAL

<sup>1</sup>voir notre article en pages Actualités, rubrique «action pro-vie»

<sup>2</sup>CECOS : Centre d'Etude et de Conservation du Sperme

<sup>3</sup>C'est ouvert !

EDITION SPECIALE  
100 % ACTUALITÉS

© TransVIE-mag n° 79  
08 mars 1995

# ACTUALITÉS

Les notes en petits caractères italiques à la fin de chaque article indiquent soit la source, soit des références utiles pour les lecteurs cherchant un complément d'information.

## Avortement

### Suisse :

#### **Le Conseil National vote la dépénalisation de l'avortement**

Le 03/02/95, le Parlement national, par 91 voix pour, 85 contre et 4 abstentions, a adopté une initiative parlementaire qui dépénalise l'avortement sur demande dans un certain délai (non précisé), et l'avortement en cas de danger physique ou psychique pour la mère, certifié par un médecin, au-delà de ce délai. Le texte doit maintenant être repris par une commission qui proposera un texte plus précis. C'est à ce moment là que se jouera réellement le vote de la loi. Actuellement, l'avortement est régi en Suisse par l'article 120 du Code pénal, qui n'autorise l'avortement que si deux médecins attestent que la grossesse menace sérieusement la vie ou la santé de la mère.

Certains cantons appliquent sérieusement cette loi : il n'y a donc pas d'avortements chez eux [les situations où l'avortement serait une solution à un danger éminent pour la vie ou la santé de la mère sont quasiment inexistantes] (Uri, Obwald, Nidwald et Appenzel). D'autres l'interprètent avec plus ou moins de laxisme (Genève, Zurich, Vaud, Neuchâtel, Berne, Bâle, Tessin,...), et l'on compte 12 000 avortements officiels chaque année dans l'ensemble de la confédération..

(L'Hebdo, 02/02/95 ; Le Matin, 29/01/95, 04/02/95 ; 24 Heures, 04/02/95)

#### **Etats-Unis : nomination d'un ancien médecin-avorteur au poste de Surgeon Général**

Le 02/02/95, Bill Clinton a nommé Henry Foster, un ancien médecin-avorteur, au poste de Surgeon Général (une des plus hautes autorités de la santé). Henry Foster est membre du bureau pro-avortement du Planning Familial du Tennessee. Au moment de sa nomination, la Maison Blanche a déclaré qu'il avait commis un seul avortement dans toute sa carrière. Un peu plus tard, le Dr. Foster déclara qu'il avait fait «moins d'une douzaine» d'avortements ; par la suite il en a reconnu 39. Cependant, les mouvements pro-vie ont pu montrer qu'en 1978 il avait admis en avoir fait «probablement près de 700» et qu'en 1981 il avait supervisé une étude sur une substance abortive dans laquelle au moins 60 femmes enceintes avaient été enrôlées.

Dernièrement, il a été découvert que Foster avait stérilisé entre 1963 et 1973, par hystérectomies, six femmes mentalement handicapées.

(USA Today, 03-10/02/95, in IRLF WR, 10/02/95 ; Le Monde, 10/02/95 ; Herald Trib. int. 10/02/95 ; Libé, 08/02/95 ; Le Point, 18/02/95 ; Newsweek, 20/02/95 ; InfoMatin, 15/02/95)

#### **Etats-Unis : les étudiants en gynécologie/obstétrique devront subir un entraînement à l'avortement**

A compter du 01/01/96, les étudiants en médecine de la spécialité gynécologie/obstétrique devront subir un entraînement pour réaliser des avortements. Les hôpitaux qui refuseront de fournir cet entraînement à leurs internes étudiants en médecine perdront l'accréditation qui leur permet aujourd'hui d'être remboursés pour les actes médicaux réalisés par ces étudiants.

La décision a été prise par le Conseil d'accréditation pour la formation des étudiants en médecine.

(Herald Trib. Int, 17/02/95)

#### **Etats-Unis : 22<sup>ème</sup> marche pour la vie**

Plus de 80 000 personnes ont participé à travers les Etats-Unis aux manifestations anti-avortement à l'occasion du 22<sup>ème</sup> anniversaire de la décision de la Cour suprême ayant forcé les Etats de la Fédération, en 1973, à légaliser l'avortement.

Le fait marquant de cette 22<sup>ème</sup> commémoration des victimes de l'avortement a été le nombre important de députés et sénateurs pro-vie s'étant joints aux manifestants qui réclamaient l'abolition de l'avortement.

L'impressionnante victoire des candidats déclarés en faveur du droit à la vie lors des élections de novembre au Congrès (la majorité de chacune des deux chambres du Congrès a basculé dans le camp pro-vie) semble avoir catalysé le mouvement de défense de la vie qui a démontré sa capacité à traduire en sièges parlementaires l'opinion pro-vie de la population, malgré une presse hostile.

(NRL News, 02/02/95)

#### **Chine : 97,5 % des enfants avortés sont des filles.**

Cette sélection est rendue possible par la généralisation des échographies.

(Far Eastern Econ. Review, 02/02/95)

#### **Italie :**

#### **le chef de l'ancien parti communiste prend position**

Le chef de l'ancien parti communiste italien, M. Massimo D'Alema, a déclaré qu'il souhaiterait réviser la loi sur l'avortement pour renforcer les mesures d'aide en cas de grossesse, soutenir la maternité et aider les femmes, mais sans toucher au «principe» du droit de la femme à l'avortement. Il a également déclaré que l'embryon devait être respecté et qu'il était opposé à l'expérimentation sur l'embryon. Ces réponses faisaient suite à un questionnaire adressé par M. Carlo Casini, leader du mouvement pro-vie italien, sur les points communs sur lesquels le mouvement pro-vie et d'autres groupes pouvaient coopérer.

(IRLF WR, 27/01/95)

#### **Philippines : les évêques appellent les électeurs à ne voter que pour des candidats pro-vie**

Dans la préparation des élections législatives de mai prochain, la conférence épiscopale philippine a publié une lettre demandant aux électeurs de ne voter que pour des candidats qui sont «pour Dieu, pour le respect de la vie et pour la famille»

(The Philippine Star, 17-18/01/95, Today, 19/01/95, in IRLF WR, 20/01/95)

#### **Royaume-Uni : échec d'une tentative de légalisation de l'avortement dans l'Ile de Man**

Le 03/11/94, la chambre législative de l'Ile de Man a rejeté une proposition de loi visant à légaliser l'avortement jusqu'à 12 semaines de grossesse, et visant aussi l'avortement des enfants handicapés.

L'Ile de Man constitue avec Jersey, Guernesey et l'Irlande du Nord les seuls constituants du Royaume-Uni bannissant l'avortement.

(Life News, 01/95)

#### **France : déclarations à l'occasion du 20<sup>ème</sup> anniversaire de la loi Veil**

La plupart des revues et quotidiens ont publié des articles consacrés à l'avortement à l'occasion du 20<sup>ème</sup> anniversaire de la loi sur l'avortement, parue le 17 janvier 1975.

Parmi eux, nous avons noté :

#### **Joëlle Brunerie-Kauffman :**

«La loi Veil reste pour moi une loi de santé publique. Je n'ai pas changé d'idée. Sauf sur un point (...) On a eu tort de défendre il

y a vingt ans le slogan «un enfant quand je veux, si je veux»; on a donné aux femmes la volonté de tout gérer. Quelle souffrance aujourd'hui, quand elles voient qu'elles ne peuvent pas commander [la venue d'un enfant, pour celles qui sont stériles et tentées par la procréation médicalement assistée]» (La Croix, 14/01/95)

**Yvette Roudy :**

«Le nombre d'IVG, au lieu de baisser, est resté stable». (La Croix, 14/01/95)

**Marie-Magdeleine Chatel** (psychanalyste, assurant les entretiens pré-avortements prescrits par la loi) :

«J'essaie, explique-t-elle, d'inviter les femmes à parler de ce qui a suscité ces grossesses. Souvent, il s'agit d'un pas qu'elles n'arrivent pas à faire. Cela concerne le rapport à leur propre mère. Il y a des grossesses qui, paradoxalement, sont faites pour être avortées». (La Croix, 14/01/95)

**Pr. Claude Sureau :**

«La loi de 1975 a été une bonne loi. (...) Ce fut un pas en avant considérable.» (La Croix, 14/01/95)

«On constate une demande croissante d'IVG parce que, entend-on dire, on ne désire pas un enfant de tel sexe ou parce qu'on ne souhaite pas une grossesse gémellaire». (Idem)

**Philippe de Villiers :**

«La loi Veil avait été votée pour des situations d'exception, aujourd'hui, on assiste à une véritable banalisation de l'avortement. Je souhaite que la loi Veil tombe d'elle-même en désuétude. La société devrait mettre à la disposition des mères en détresse une véritable alternative. Dans les prochaines semaines, le conseil général que je préside va créer un établissement d'accueil qui s'adressera à la fois aux femmes qui ne peuvent assurer seules leur maternité et à celles qui la refusent. Pour les premières, le centre les soutiendra psychologiquement et financièrement pendant leur grossesse et les aidera à réorganiser leur vie après la naissance ; pour les autres, le centre leur proposera des solutions qui préservent la vie : l'adoption. (...) Il y a des gens qui sont des activistes de la vérité comme Mgr Calvet ou des activistes de la charité, comme l'abbé Pierre, qui se mettent parfois dans une situation volontaire d'illégalité pour sonner «l'alerte» au nom des sans-abri ou des sans-défense et des sans-voix. L'alerte, cela veut dire : 1. le premier des droits de l'homme est le droit de vivre ; 2. il faut, de toute urgence, mettre en place, partout en France, des structures d'accueil qui soient des alternatives sérieuses à l'avortement».

(Le Parisien, 17/01/95)

**Simone Veil :**

«Il est clair que le statut des médecins pratiquant des avortements dans le cadre de vacations hospitalières est trop précaire; un décret - dont la mise au point a été beaucoup plus longue que je ne le souhaitais - leur donnera prochainement sinon le statut de praticien hospitalier titulaire, du moins une vraie place dans l'hôpital, avec un statut de contractuel. Au-delà, il nous faudrait parvenir à développer des centres où la prise en charge des femmes serait plus large ; traitant de l'ensemble des problèmes liés à la procréation.

(...) Je n'ai aucun regret.

(...) Aujourd'hui, en France, l'avortement ne représente plus un enjeu politique.

(...) La récente conférence du Caire, qui a donné une résolution tendant à ce que partout les femmes en situation de détresse bénéficient d'une protection médicale me paraît une approche exemplaire.» (Le Monde, 17/01/95)

**Gisèle Halimi :**

«La loi Veil a été une grande victoire des femmes. (...) Ce qui était à l'origine d'une revendication de liberté et de dignité des

femmes a été miné. Nous sommes dans une mauvaise période pour la démocratie. Il ya des coups de boutoir que l'on isole comme des faits séparés mais, si l'on met tout bout-à-bout, on voit l'urgence de défendre les acquis de notre République d'une manière générale et, plus précisément, les acquis des femmes.» (L'Humanité, 17/01/95)

**Espagne :**

**le gouvernement veut accroître la facilité d'avortement**

En juillet 1993, le gouvernement a déposé devant le Parlement un projet de loi intitulé «Loi sur l'Interruption Volontaire de Grossesse».

Depuis 1985, l'avortement est légal :

- sans limite de délai, en cas de danger sérieux pour la santé physique ou psychique de la mère,
- jusqu'à 22 semaines en cas d'anomalies foetales,
- jusqu'à 12 semaines en cas de viol.

Le projet du gouvernement prévoit :

- d'étendre l'interprétation de la situation de viol aux atteintes à la liberté sexuelle et à l'insémination artificielle sans consentement,
- de légaliser totalement l'avortement sur demande :
  - jusqu'à la 12<sup>ème</sup> semaine de grossesse,
  - avec un entretien social préalable et un délai de trois jours entre l'entretien et l'avortement.

**Etats-Unis :**

**140 actes de vandalisme contre les avortoirs en douze ans**

Le Bureau Fédéral des Alcools, des Tabacs et des Feux a recensé 140 actes de dégradation dans les avortoirs américains depuis 1982.

(Herakd trib. Int. 07/01/95)

**Etats-Unis : la propriétaire d'un avortoir responsable du meurtre de l'une de ses patientes**

La propriétaire d'un avortoir de Santa Ana, en Californie, a été jugée coupable de l'homicide d'une de ses patientes. Bien qu'elle n'ait ni licence ni entraînement médical, elle avait tenté de faire elle-même un avortement sur une mexicaine de 27 ans, mère de 4 enfants. Lorsque la patiente s'est évanouie durant l'avortement, la propriétaire a refusé d'appeler de l'aide et a interdit à son personnel d'appeler la police. Elle fut arrêtée alors qu'elle plaçait le corps de la femme dans le coffre de sa voiture, avec l'intention de l'abandonner au Mexique, de l'autre côté de la frontière.

(IRLF WR, 16/12/94)

**Suicide**

**France : Alain MOREAU reçoit la Légion d'Honneur**

Le 04/01/94, le Ministre de la Culture, Jacques TOUBON, a élevé Alain Moreau au grade de chevalier de la Légion d'Honneur. Alain Moreau est l'éditeur du livre «Suicide mode d'emploi» (de Claude GUILLON et Yves le BONNIEC) dont la publication avait entraîné plusieurs suicides et qui avait été interdit.

(ADIS, 11/01/95)

**France : le suicide tue plus que la route**

Selon le rapport «La santé de la France», il y a eu 11 502 décès par suicide en 1991 (soit 2,2 % du nombre total des décès cette année là).

(Info-Matin, 22/12/94)

### France : jugement des éditeurs de «Suicide Mode d'emploi»

Le 14/02/95 comparaissaient devant la 16<sup>e</sup> Chambre du tribunal correctionnel de Paris MM. Alain Moreau, Yves Le Bonniec et Claude Guillon pour la réimpression et la réédition illégales en 1989 de leur ouvrage *Suicide mode d'emploi*.

L'ouvrage, paru initialement en 1982, comportait un chapitre de recettes pour se donner la mort, et avait été retrouvé au chevet de plusieurs suicidés. En 1987, les députés avaient comblé un vide juridique en adoptant une loi (loi n° 87.1133 du 31/12/87) sanctionnant «ceux qui auront fait de la propagande ou de la publicité, quel qu'en soit le mode, en faveur de produits, d'objets ou de méthodes préconisés pour se donner la mort»; cette loi figure désormais aux chapitres 223.13 et suivants du Code pénal. L'ADIS, Association de Défense contre l'Incitation au Suicide s'est dès l'origine portée partie civile dans ce procès, dont le jugement sera rendu le 11/04/95.

De leur côté, les auteurs de *Suicide Mode d'emploi* ont lancé une pétition pour l'abrogation de la loi n° 87.1133. Cette pétition a reçu la signature d'Hubert Reeves (auteur de la préface d'un autre livre de recettes pour le suicide, *Final Exit*), de Jacques Testard, de Gilles Perault et de Bertrand Tavernier, cinéaste.

ADIS : «LA cigalière, Bât. A 2220, av. du père Soulas, 34090 MONTPELLIER, Tél. 67 54 72 55.

(Comm. ADIS, 25/01/95 ; Le Monde, 16/02/95 ; Libération, 16/02/95 ; InfoMatin, 15/02/95)

## PMA

### France :

#### rapport de la Commission nationale de médecine et biologie.

A la demande de Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la santé, la Commission nationale de médecine et biologie a élaboré un rapport sur la fécondation in vitro. Le rapport, signé des Prs. J. Montagut, P. Jouannet, J. Lansac et J. Testard, considère la fécondation in vitro comme un fait acquis et se contente de signaler quelques risques techniques liés à la micro-injection de spermatozoïdes.

(La Croix, 14/01/95)

#### France : l'association Fivnat, regroupant les équipes françaises de fécondation in vitro, a rendu public son rapport sur les taux de réussite et d'échec des procédures de fécondation in vitro entre 1989 et 1993.

Les taux d'échecs n'ont quasiment pas bougé depuis 1989.

En 1992, seulement 13,5 % des tentatives de fécondation in vitro aboutissaient à la naissance d'au moins un enfant vivant. 56 % des fécondations in vitro sont consécutives à une stérilité tubaire. 27% des grossesses après fécondation in vitro aboutissent à des grossesses multiples, et une grossesse triple sur trois est résolue par l'avortement d'un ou deux des fœtus, geste maquillé sous le terme de «réduction embryonnaire».

Les taux de prématurité et d'hypotrophie des enfants nés de ces techniques sont supérieurs à la moyenne nationale.

(La Croix, 17/12/94)

#### Recherche : une étude met en évidence l'existence de risques liés à la congélation des embryons.

A l'aide de tests réalisés sur la souris, neuf chercheurs français ont mis en évidence que la congélation des embryons altère les qualités des individus issus de cette technique, d'une façon minime mais réelle.

[N.d.l.r. cette découverte ne doit pas masquer que la congélation altère de façon beaucoup plus visible les embryons puisque seuls 3 % des embryons congelés parviennent à s'implanter dans la

muqueuse utérine après décongélation. La nouvelle étude dont il est question ici ne prend pas en compte cette mortalité puisqu'elle consistait à comparer les performances des souris non congelées avec celles des souris congelées mais étant parvenues ensuite jusqu'à la naissance.]

(Proceedings of National Academy of Sciences, 17/01/95, Vol. 92, n° 2, pp.589-893, in Le monde, 18/01/95 ; Fémina, 05/02/95)

### Italie, Etats-Unis, Royaume-Uni : PMA : la petite boutique des scandales.

Des fœtus implantés plusieurs années après la mort de leur mère à l'extraction du sperme d'un cadavre pour d'éventuelles futures conceptions, en passant par la grossesse d'une lesbienne au moyen de la semence généreusement donnée par un «gay», tout semble possible, pour peu que l'on dispose d'une éprouvette, d'un congélateur et d'un gynécologue peu regardant sur les opérations à effectuer.

L'insémination artificielle ayant déjà connu les honneurs de la première page lors de l'annonce publique de la grossesse de plusieurs femmes ménopausées, fécondées par les ovules d'une donneuse. Mais aujourd'hui, les scandales ont encore gagné en complexité.

#### Fille ou nièce ?

Elisabetta est née voici quelques semaines. Cette petite fille italienne était déjà orpheline de mère deux ans avant de naître. L'embryon avait été congelé après une tentative d'insémination qui avait échoué. A la mort de sa mère, l'embryon avait été décongelé et implanté dans le corps d'une soeur de son père, donc sa tante.

#### Le sperme du défunt mis au congélateur

Cette situation se rapproche de celle des enfants d'Anthony Baez, un ancien garde de sécurité âgé de 29 ans, tué par strangulation lors d'un affrontement avec la police de New York. Alors qu'elle veillait son corps encore chaud, Maribel, sa veuve, conçut une idée originale : si on sauvait le sperme de son mari, elle pourrait au moins concevoir un enfant de lui.

L'intervention a été réalisée avec succès par un urologue du «Cornell Medical Center». Aujourd'hui, les spermatozoïdes d'Anthony ont été mis au frais au congélateur, dans un bain d'azote liquide, où ils pourront attendre pendant presque vingt ans. Toutefois, Maribel ne compte pas laisser s'écouler autant de temps, et s'est déjà inscrite sur une liste d'attente pour se faire inséminer. Coût : 12 000 \$ (64 000 F)

#### Des soins «palliatifs» d'un genre nouveau

Pour une somme un peu plus rondelette (50 millions de lires, soit un peu plus de 160 000 F), une clinique de Naples «guérissait» également la stérilité masculine. La méthode, qui tenait davantage de la prestidigitation que de la science, consistait tout simplement à échanger le sperme défectueux du candidat futur père par le contenu d'un tube choisi au hasard dans une banque de sperme. L'affaire a été dénoncée devant les tribunaux napolitains par un repent, et n'a pas manqué de susciter une violente inquiétude chez certains pères, qui se prennent désormais à douter de l'authenticité du fruit des entrailles de leurs épouses.

#### Lesbienne, et enceinte d'un gay

Toutefois, pour d'autres couples, l'origine de la semence ne revêt que très peu d'importance, pourvu qu'ils attendent un enfant. C'est la raison pour laquelle Nathalie, une lesbienne britannique de 23 ans qui voulait être mère sans être obligée d'entretenir des relations sexuelles avec un individu du sexe opposé, n'a eu aucun scrupule à offrir 2 000 livres sterling (environ 16 000 F) à un homosexuel pour qu'il lui «donne» le sperme nécessaire. Silvio, convaincu que «toutes les femmes ont le droit d'attendre un enfant», a accepté le marché, tout en refusant la somme d'argent.

A la mi-janvier, Nathalie a donné naissance à la petite Ellesse Dee Wilson, qui vivra donc avec la lesbienne et sa compagne, Denise, qui se sent également un peu la «mère» de l'enfant. «*Nous souhaitions ardemment avoir un bébé*», a déclaré Denise. «*Aujourd'hui que notre rêve est devenu réalité, nous nous sentons heureuses et pleinement satisfaites*». De son côté, Silvio a renoncé à tous ses droits de paternité et n'a même pas été voir la mère à l'hôpital.

(Europe Today 31/01/95)

## Euthanasie

### Pays-Bas : jurisprudence prochaine sur l'euthanasie des nouveau-nés handicapés

La justice néerlandaise a été saisie du jugement de deux gynécologues dont l'un a provoqué la mort d'une fillette de quatre jours née avec une hydrocéphalie, une spina bifida et une malformation des jambes. Le médecin a provoqué la mort du bébé par injection létale, avec le consentement des parents.

Le procureur a fait savoir qu'il s'attend à ce que les médecins ne soient pas déclarés coupables. Si sa **prédiction s'avère juste**, le procès aura permis d'établir **une nouvelle jurisprudence** autorisant l'euthanasie des handicapés sans leur consentement.

(Herald Trib. Int., 24/12/94 ; IRLF WR, 30/12/94)

### France : diffusion du film néerlandais "Mort à la demande"

Le 25/01/95, la chaîne de télévision TF1 a diffusé, à 22h40, sous le titre Chronique d'une mort demandée, le film néerlandais «Mort à la demande». Ce film, tourné sur le vif, présente les différentes étapes de l'euthanasie d'un patient néerlandais, des premières demandes à l'injection mortelle, sous un biais apologétique.

L'émission a fait l'objet de critiques négatives de la part du Conseil de l'ordre des médecins, du **président de l'Association Française des Myopathes** (Bernard Barataud). A noter également l'opposition à l'euthanasie exprimée par le Pr. François Chain, et celle de Philippe Douste-Blazy, déclarant qu'«il n'y aura pas de loi sur l'euthanasie tant que je serai ministre de la santé».

(Le Monde, 22/01/95 ; Le Figaro, 26/01/95 ; La Croix, 25/01/95 ; InfoMatin, 26/01/95 ; Présent, 02/02/95 ; Le Figaro, 04/02/95 ; l'Action F. 02/02/95 ; Le Monde, 12/02/95)

### Etats-Unis : Assassinats à répétition

En 1985, un hôpital américain avait noté une hausse surprenante du taux de mortalité de ses patients. Sur les douze mois de l'année, 30 patients étaient décédés systématiquement pendant les nuits de garde du Dr X., qui était chargée de leur prodiguer les soins, et dont le nom est gardé secret. L'enquête judiciaire vient d'être rouverte à la demande d'un ancien cadre de l'hôpital, qui accuse sa collègue d'avoir empoisonné les victimes avec des surdoses de Pavulon.

(Europe Today 31/01/95)

## Contraception

### Recherche :

#### La pilule multiplie par quatre le risque de cancer cervical

Des chercheurs américains ont découvert que les femmes qui ont opté pour la pilule comme mode de contraception oral courent beaucoup plus de risques de contracter un type de cancer cervical, même si elles ne l'ont utilisée que pendant un mois.

L'étude, dirigée par le Dr. Giske Ursin, de l'Ecole de Médecine de l'Université de Californie Méridionale, a révélé que les

femmes qui prenaient la pilule pendant plus de 12 ans couraient 4,5 fois plus de risques de développer un adénocarcinome du col de l'utérus, ce qui représente une augmentation du risque de 450 %.

«*Cette étude a en outre permis de découvrir que les femmes qui avaient utilisé la pilule pendant un laps de temps relativement court - entre un et six mois - voient leurs risques multipliés par trois*», affirment les auteurs de l'étude dans le *Lancet*.

Le Dr. Ursin s'est basé sur l'étude de femmes nées après 1935, répertoriées par le Programme de Surveillance du Cancer du Comté de Los Angeles comme ayant souffert d'un adénocarcinome entre 1977 et 1991. L'auteur explique que la nouvelle étude pourrait donner une nouvelle orientation à l'explication de la raison pour laquelle l'incidence de ce type de cancer a plus que doublé entre le début des années 70 et le milieu des années 80. Bien que l'on n'ait pas découvert avec certitude, la cause de cet effet négatif des contraceptifs oraux, le Dr Ursin et ses collaborateurs suggèrent que l'oestrogène et la progestérone, les deux hormones **contenues dans** la plupart des pilules, pourraient **déclencher** un processus de croissance incontrôlée des cellules cancéreuses.

(Europe Today 22/11/94)

### Royaume-Uni :

#### La pilule et un gène défectueux provoquent une thrombose

La mutation d'un gène est responsable du fait que certaines femmes qui prennent régulièrement la pilule courent un risque plus grand de souffrir d'un type déterminé de thrombose, affirment des chercheurs hollandais.

«*Une femme qui prend des contraceptifs oraux étant porteuse de la mutation en question voit son risque d'être victime d'une thrombose veineuse multiplié par 30 par rapport aux femmes qui ne prennent pas la pilule et ne souffrent pas de ce défaut génétique*», affirment dans la revue *Nature* les chercheurs de l'Hôpital Universitaire de Leiden.

L'équipe a étudié le risque de thrombose veineuse récidivante auprès de 115 femmes. Cette maladie provoque l'apparition de petits caillots dans les veines des jambes : s'ils se détachent et sont entraînés par le flux sanguin, ils risquent d'atterrir dans les artères des poumons et de provoquer la mort par embolie pulmonaire.

«*Avant d'utiliser les contraceptifs oraux de manière inconsidérée, cela vaut la peine d'étudier l'historique clinique personnel et familial de la patiente pour voir s'il n'y a jamais eu d'autres cas de thrombose dans la famille*», recommandent les chercheurs à titre de conclusion.

(Europe Today 29/11/94)

### France : pour Lucien Neuwirth, la loi Veil est l'aboutissement de la loi sur la contraception.

Interrogé par InfoMatin, Lucien Neuwirth inventeur de la fameuse loi portant son nom et légalisant la contraception, a dévoilé que la loi Veil n'était que le prolongement naturel de sa propre loi : «En 1967, j'ai convaincu le général de Gaulle. Après le vote de la loi (sur la contraception), j'ai dû me battre encore sept ans pour arracher la sortie des décrets d'application et voir enfin le projet de loi de Simone Veil qui, en 1974, allait compléter la loi de 1967. Au total, la bataille législative aura duré dix ans».

(InfoMatin, 05/12/94)

### U.S.A. : des millions d'Américaines veulent inverser la ligature de leurs trompes

Plus d'un demi-million d'Américaines passent chaque année sur le billard pour tenter de restaurer leur fertilité, qu'elles avaient volontairement perdue en se soumettant à une ligature des

trompes, selon les chiffres de l'Association internationale pour la contraception chirurgicale, une organisation promouvant la stérilisation. Mais un tiers d'entre elles resteront stériles jusqu'à la fin de leurs jours.

Selon la "International Association for Voluntary Surgical Contraception", en 1987 - la dernière année pour laquelle on dispose d'informations concrètes - 640.000 femmes ont tenté d'inverser le processus de stérilisation chirurgicale auquel elles s'étaient soumises pour ne pas avoir d'enfants. Il est par ailleurs fort probable que ce chiffre ait considérablement augmenté au cours des années suivantes, étant donné le recours de plus en plus fréquent à ces opérations.

Chez une femme sur trois, les tentatives d'opérations successives pour restaurer la fertilité se soldent par un échec, selon le Dr. Amy Thurmond, de l'Université des Sciences de la Santé de l'Oregon, à Portland. La raison en est simple : même si l'on parvient à réunir les trompes de Fallope, le tissu cicatriciel formé au niveau de l'incision antérieure en bouche le conduit interne. Chaque tentative d'opération pour restaurer la fertilité coûte 12.000 dollars ( 60.000 francs français), et connaît un taux de réussite très faible. Malgré tout, le Dr Thurmond n'en continue pas moins à tester un procédé non chirurgical, basé sur la combinaison de rayons X et d'un cathéter, qui pourrait être le seul espoir pour ces millions de femmes - un contingent qui ne cesse d'augmenter d'année en année - qui souhaitent retrouver leur capacité procréatrice.

Pour l'instant, les fruits de l'expérimentation de la nouvelle technique, rendus publics lors de la réunion annuelle de l'Association Radiologique Américaine, sont faibles. L'équipe dirigée par le Dr. Thurmond - dont la fonction principale est la gynécologie - a soumis aux rayons X 24 femmes qui présentaient 38 trompes de Fallope bouchées. L'intervention a réussi à déboucher 26 trompes chez 19 patientes. Mais en dépit de ce succès initial relatif, seules six de ces patientes ont réussi à être enceintes au cours des dix mois suivants ; et parmi elles, deux ont été victimes d'avortements spontanés, deux de grossesses extra-utérines et seules deux on mené leur grossesse à terme tout à fait normalement.

(Europe Today 20/12/94)

## Préservatif

**Hollande : Le préservatif ne préserve pas toujours : le risque augmente de 30 %**

Selon une méta-étude réalisée par un chercheur hollandais, le pourcentage d'échecs des préservatifs dans la prévention des maladies sexuellement transmissibles est plus important qu'on ne le pensait jusqu'à présent. Les préservatifs les plus sûrs ne sont pas exempts de trous et fissures d'une taille nettement supérieure à celle des virus, et leur image au microscope les fait davantage ressembler à un paysage lunaire troué de cratères qu'à une surface parfaitement lisse et étanche. Si l'on tient compte du fait que le sida reste une maladie mortelle, la pratique de relations sexuelles même assorties du préservatif s'apparente tout à fait «à la roulette russe, jouée avec 9 balles sur dix trous dans le barrillet», affirment les auteurs de l'étude.

L'inefficacité des préservatifs en tant que méthode contraceptive était déjà bien connue dans les années soixante, même si à l'époque, on avait exagéré les chiffres pour favoriser le lancement sur le marché d'un nouveau moyen de contraception, à savoir la pilule hormonale. Selon les données d'alors, sur 100 couples qui utilisaient le condom comme méthode de planning familial, en moyenne 12 d'entre eux connaissaient une grossesse

imprévue. Et si l'on tenait compte du fait que la femme n'est fertile que 36 à 72 jours par an, le risque était encore nettement plus important.

Toutefois, selon le Dr Johannes Lelkens, professeur émérite d'anesthésiologie à l'Université de Maastricht et auteur de cette méta-étude, quand on parle du virus du sida, dont la taille est trente fois plus petite que la tête d'un spermatozoïde, le danger augmente notablement. Le virus HIV représente un minuscule disque de 0,1 micron de diamètre. Actuellement, les tests électriques de perméabilité des préservatifs sont capables de localiser des trous d'un diamètre variant de 10 à 12 microns, en d'autres termes, des orifices au travers desquels 100 virus pourraient passer de front.

Mais qu'arrive-t-il aux trous plus petits ? Les tests ne les localisent tout simplement pas. En 1990, les professeurs G.B. Davis et L. W. Schoroeder (*Journal of Testing and Evaluation*) ont réalisé des orifices de 1 micron de diamètre (10 fois la taille du virus HIV) dans des préservatifs qui avaient subi avec succès les tests de contrôle. 90 % d'entre eux ont alors obtenu le même résultat satisfaisant lors de leur deuxième passage, comme si les trous n'existaient pas. Une expérience semblable, dirigée par R.F. Carey (*Sexually Transmitted Diseases*, 1992) a débouché sur des conclusions similaires.

Mais il n'est même pas nécessaire de faire ces trous ; dans la plupart des cas, ils existent déjà. C'est en tout cas ce qu'a constaté C.M. Roland, du "Naval Research Laboratory" de Washington : «*La superficie des préservatifs apparaît comme une surface couverte de cratères ayant un diamètre de 15 microns environ, et d'une profondeur de 30 microns. Pire même dans l'optique de la transmission du virus, nous avons découvert des canaux de 5 microns de diamètre, qui traversaient la paroi de part en part. En d'autres termes, cela signifie qu'il existe des passages qui établissent un lien de communication entre l'intérieur et l'extérieur du préservatif, et dont le diamètre est cinquante fois supérieur à celui du virus HIV*».

## Flirter avec la mort

Naturellement, la présence de trous par lesquels pourrait se faufiler le virus du sida ne signifie pas nécessairement que cela arrive. La meilleure manière de vérifier le degré de sûreté qu'offrent réellement les préservatifs est une étude sur la fréquence de la transmission du virus chez les couples hétérosexuels «HIV-Discordants», c'est-à-dire où un des deux partenaires seulement est séropositif.

Les résultats de la seule étude de ce type réalisée jusqu'à présent ont montré que l'usage du préservatif ne réduisait que de 69 % le risque de contracter le virus du sida (Susan C. Weller, *A Meta-Analysis of Condom Effectiveness in reducing sexually transmitted HIV*, 1993). Cela signifie que dans 31 % des cas, il existe un danger réel de contamination par le virus du sida, ce qui correspond au total des erreurs constatées sur les préservatifs testés. Ce risque, qui est déjà élevé par lui-même, augmente encore considérablement en cas de relations sexuelles annales, ou en cas de rapports multiples (European Study Group, 1989, publié dans le *British Medical Journal*).

C'est la raison pour laquelle le Dr. Helen Singer Kaplan, sexologue et directrice du «Programme de la Sexualité Humaine» du Centre Médical de l'Université de Cornell, à New-York, estime que «*faire confiance aux préservatifs, c'est flirter avec la mort*».

Le docteur Lelkens conclut que la cause du sida n'est pas en réalité le «*syndrome d'immuno-déficience acquise*», mais le «*syndrome de déficience de l'intégrité acquise*», c'est-à-dire la

perte d'intégrité morale qu'a entraînée l'idéologie de la liberté sexuelle. «Celui qui ne l'entend pas de cette oreille, ou qui ne veut pas comprendre, doit au moins savoir que le préservatif offre autant de sécurité que le barillet d'un revolver à la roulette russe».

(Europe Today 22/11/94)

## **Stérilisation - Avortement**

### **Angleterre :**

#### **Stérilisation et avortements sans consentement**

Le débattage sur la place publique des agissements d'un gynécologue, traîné devant les tribunaux de Grande-Bretagne sous le coup de l'accusation d'avoir avorté un bébé sans le consentement de la mère, a déclenché une vague de dénonciations du même genre. De nombreuses femmes affirment ainsi avoir été victimes d'avortements et de stérilisations sans avoir été consultées.

La polémique s'est déchaînée après la comparution devant les tribunaux du Dr. Reginald Dixon, un gynécologue du King's Mil Hospital, dans le Nottinghamshire. Il est accusé d'avoir pratiqué un avortement «inconvenant» sur Barbara Whiten, un professeur d'université qui, jusqu'alors, se croyait stérile. Selon la plainte introduite par la patiente devant les tribunaux de justice, le Dr Dixon avait provoqué l'avortement d'un fœtus de 12 semaines durant une hystérectomie (exérèse chirurgicale de l'utérus), alors qu'elle n'avait pas donné son consentement.

Le jugement a poussé de nombreuses femmes, qui avaient enduré un avortement, une hystérectomie ou une ablation des ovaires sans avoir été consultées au préalable, à exprimer leurs doléances devant la justice.

Plusieurs avocats spécialisés dans les questions médicales pensent que le problème des praticiens qui outrepassent l'obligation de demander le consentement de la patiente est en train d'envahir les salles d'opération, surtout dans le domaine de la gynécologie. L'avocate Gillian Gadsby explique «que certains gynécologues de sexe masculin considèrent que les organes reproducteurs d'une femme de plus de 35 ans ne servent plus à rien, et qu'il vaut donc mieux les extraire que de les conserver».

Caroline Richmond, une journaliste médicale à qui l'on avait pratiqué une hystérectomie lors d'une opération bénigne, a ainsi fondé le «Histerectomy Legal Fighting Fund», une organisation qui recueille des fonds pour lutter contre ces ablations abusives. Selon des données qu'elle a rassemblées, quelque 70 femmes britanniques ayant subi un avortement sans avertissement préalable se sont adressées à son association pour entreprendre des actions en justice.

Le Dr. Richard Nicholson, éditeur du *Bulletin of Medical Ethics*, rappelle que si les chirurgiens découvrent l'un ou l'autre nouveau problème pendant l'opération, ils sont légalement dans l'obligation de consulter leur patiente avant d'appliquer un autre traitement non prévu au préalable. «Ils doivent normalement se limiter à effectuer les opérations pour lesquelles ils ont obtenu le consentement de la patiente, sauf en cas d'urgence», conclut-il.

(Europe Today 13/12/94)

## **Personnalités**

### **France : déclaration du Cardinal Lustiger**

Le 28/12/94, jour de la Fête des Saints-Innocents, l'archevêque de Paris, Mgr. Lustiger, a publié une nouvelle lettre au sujet de l'avortement et de la défense de la vie. Le Cardinal y condamne l'utilisation du meurtre au nom de la défense des enfants-à-naître, et reconnaît le bien-fondé des manifestations pacifiques tout en les assortissant de conditions : «la protestation ne peut légitimer des agressions contraires à l'Évangile (...). Les fruits de la colère n'instituent pas une défense appropriée du droit à la vie de tous les êtres humains dès leur conception. D'autres ont voulu manifester de manière non-violente et publique leur indignation du massacre des innocents. De telles démonstrations peuvent constituer une protestation moralement fondée de la conscience droite. Il est bon de vouloir sauver peut-être la vie des enfants menacés, comme de vouloir éclairer la conscience et l'opinion. Mais une telle protestation n'est plus un geste de résistance spirituelle si elle se présente comme un jugement des personnes et comme une occasion de chute du frère pour qui le Christ est mort. (...) La contestation publique non-violente peut être légitime sans être en tous les cas moralement opportune». Le cardinal invite enfin chacun à évaluer le rôle qu'il peut jouer pour la promotion de la vie, et son attitude vis-à-vis de l'accueil de l'enfant.»

Le conseil permanent de la Conférence des Evêques de France a publié un texte similaire au début janvier, qui n'aborde pas, toutefois, la question des méthodes de lutte contre l'avortement. (Paris Notre-Dame, 12/01/95)

### **France : Jacques LEGENDRE et Alain JUPPÉ promeuvent le contrôle des naissances dans le Tiers Monde**

A une question écrite du député Jacques LEGENDRE, s'étonnant que la France ne consacre que 0,03 % de son aide au développement des «programmes de régulation de la population» (reprenant les termes exacts du questionnaire Equilibre et Population), le ministre Alain JUPPE a répondu que ce chiffre (participation au financement du FNUAP) ne «réflète que partiellement les efforts de la France en faveur de la politique de population.(...) Sa contribution au FNUAP, qui a été multipliée par 3 au cours des dernières années, sera d'ailleurs encore augmentée».

(J.O.A.N., 20/10/94)

### **France : modifications au sein du Conseil constitutionnel**

Le 22/02/95, trois nouveaux membres ont été nommés au Conseil constitutionnel : Roland Dumas a pris la place de Robert Badinter à la présidence, Etienne Dailly a été nommé par le président du Sénat, et Michel Ameller par le président de l'Assemblée nationale.

Etienne Dailly est l'un des rares sénateurs à avoir voté, lors du débat sur la bioéthique, en 1994, un amendement visant à donner à l'embryon humain le statut de personne humaine en puissance (un vote pro-vie dans le contexte, bien que l'expression en puissance soit malheureuse). Etienne Dailly avait également voté contre un amendement autorisant la congélation des embryons. Ces deux votes, réalisés dans des contextes flous, ne permettent pas à eux seuls d'évaluer avec exactitude la position de M. Dailly. Toutefois, en réunissant ces deux informations avec le fait qu'il ait voté contre la reconduction définitive de l'avortement (loi Pelletier, en 1979) on peut estimer qu'Etienne Dailly est favorable au respect de la vie.

(J.O. 23/02/95)

## Adoption

### France : rapport Mattéi

Le 09/02/95, le Pr. Mattéi a rendu au premier ministre les conclusions de sa mission sur l'adoption. Le rapport ne présente pas d'innovations majeures, sinon l'unification au plan national de la procédure d'agrément, qui deviendra applicable dans tous les départements. Le Pr. Mattéi propose également de ramener à 6 semaines le délai de rétractation dans les cas d'accouchement sous X, et une série de modifications mineures (telles que l'abaissement de 30 à 28 ans de l'âge requis pour l'adoption d'un enfant).

(Le Figaro, 08, 10 et 13/02/95 ; Le point, 11/02/95 ; Libération, 08 et 09/02/95 ; La Croix, 09/02/95)

## Bioéthique

### Conseil de l'Europe : l'assemblée parlementaire adopte le projet de convention européenne de bioéthique.

Le 02/02/1995, l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a approuvé le projet de Convention européenne de bioéthique, après y avoir apporté une vingtaine d'amendements, dont trois particulièrement importants.

Après onze heures de débat, et voyant qu'ils ne parvenaient pas à faire voter en l'état le texte initial, les présidents des commissions ont cédé et conseillé à leurs collègues de voter un amendement maltais supprimant le passage le plus controversé, qui autorisait la recherche sur l'embryon jusqu'au 14ème jour après la fécondation (voir Choisir la vie n°1995.1, p.2). Les parlementaires ont également exigé que l'expérimentation sur les personnes handicapées ne soit autorisée que si la personne ou son tuteur légal donne leur consentement après information.

Le texte ainsi amendé doit maintenant être examiné par le Comité directeur pour la Bioéthique puis, en juin, par le Comité des ministres des 33 pays membres du Conseil de l'Europe. L'assemblée parlementaire a d'ores et déjà exigé que le texte lui soit de

nouveau soumis si ce comité venait à le modifier.

Les organisations pro-vie ont invité leurs militants à faire pression sur leurs gouvernements afin que la convention soit acceptée sous sa nouvelle forme, et qu'un protocole y soit ajouté qui interdise activement l'expérimentation sur l'embryon.

(Comm. SPUC, 21/02/95 ; IRLF WR, 10/02/95)

### Etats-Unis : un tribunal de New-York attribue la propriété de 5 embryons à leur mère.

Le 19/01/95, un tribunal new-yorkais a débouté le père de cinq embryons congelés, qui voulait les donner à la recherche. Le tribunal s'est appuyé sur une décision de la Cour Suprême des Etats-Unis qui interdit aux maris d'interférer dans la décision de leur femme d'avorter, pour accorder à la mère des cinq embryons le droit exclusif de décider de leur sort. Cette femme désirait en effet que ces embryons lui soient implantés.

(Reproductive Freedom Nexs, 27/01/95)

### Italie : Le Comité italien de bioéthique approuve un code limitant la Fivette

Le vide légal existant dans de nombreux pays en matière de techniques de fécondation in vitro et de transplantation d'embryons est de plus en plus souvent dénoncé par les

associations de médecins qui réclament que l'on mette fin aux abus dans ce secteur. Le Comité italien de bioéthique a approuvé à l'unanimité un code qui pourrait prochainement se transformer en texte légal.

(Europe Today 31/01/95)

## Opérations sauvetage

### France : manifestation à l'avortoir de l'hôpital Louis Mourier à Colombes (Hauts-de-Seine)

Le 18/01/95, une dizaine de manifestants pro-vie de l'association «Sauvons-les», parmi lesquels le Dr. Dor, ont investi le centre d'avortement où ils ont été aussitôt bloqués dans le couloir. Les manifestants pacifiques ont été menés dehors par la police, au terme de deux heures, sous l'oeil de quelques caméras de télévisions, parmi lesquelles la télévision canadienne. L'hôpital Mourier avait accueilli dès 1975 l'un des premiers avortoirs français.

Le 14/01/95, une trentaine de membres de l'association SOS-Tout-Petits avaient manifesté à l'extérieur de la clinique Ordeur, à Paris. Il s'agissait alors d'une manifestation régulièrement déclarée en préfecture.

(Présent, 20/01/95 ; Libération, 19/01/95. Comm. SOS Tout-Petits)

### France : procès de Grenoble

Le 17/01/95, jour anniversaire de la loi Veil, le tribunal de Grenoble a condamné des militants pro-vie ayant investi l'avortoir de l'hôpital Albert Michallon le 24/10/94. Ces sept personnes, parmi lesquelles le père abbé Dom Gérard Calvet, ont reçu chacune des peines de trois mois de prison avec sursis et 5 000 F d'amende. Le tribunal a attribué 8 000 F de dommages et intérêts à l'hôpital, 1 000 F à trois médecins-avorteurs et 1 F à l'association iséroise du Planning Familial, à l'Union des Femmes Françaises, à la CFDT et à la CGT. Trois autres militants seront jugés ultérieurement.

(Le Monde, 19/01/95 ; le Figaro, 18/01/95 ; Herald Trib. Int. 19/01/95 ; Libération, 18/01/95 ; l'Humanité, 18/01/95 ; Présent, 19/01/95 ; Le canard Enchaîné, 25/01/95 ; le Figaro, 20/01/95 ; La Croix, 19/01/95)

### France : sauvetage simultané dans deux hôpitaux lyonnais

Le 25/01/95, deux groupes de militants pro-vie ont investi simultanément les avortoirs de l'Hôtel-Dieu et de la Croix-Rousse. Parmi eux figuraient Mgr André Loucheur, et deux prêtres lyonnais, les P. Matéo et Pozzetto.

(Le Figaro, 26/01/95 ; le Dauphiné libéré, 26/01/95 ; Présent, 27/01/95 ; InfoMatin, 26/01/95 ; Libération, 26/01/95)

### France : jugement confirmé en appel

Le 31/01/95, la cour d'appel d'Orléans a confirmé le jugement du tribunal de Tours, qui avait condamné neuf militants pro-vie ayant investi un avortoir de Tours (11/93).

(Le Monde, 02/02/95 ; Présent, 02/02/95 ; La Croix, 01/02/95)

## Action pro-vie

### Royaume-Uni : ouverture du premier centre de soins pro-vie

Les différentes unités de Life Health Centre, une clinique fondée par l'organisation pro-vie Life, s'ouvrent progressivement à Liverpool. Depuis août déjà, plus d'une centaine de couples infertiles ont été accueillis. La clinique, entièrement privée mais ayant reçu les agréments nécessaires, est spécialisée dans les soins pour la femme et l'enfant. Elle compte actuellement deux médecins et 6 infirmières, dont 2 à temps plein. Pour le moment, elle offre ses services pour les couples infertiles. Les traitements proposés sont entièrement pro-vie et utilisent les connaissances



les plus modernes de la médecine mais ne proposent aucune des méthodes de procréation médicalement assistée que sont les inséminations avec donneur et les fécondations in-vitro.

Par ailleurs la clinique possède une unité d'accueil pour les enfants sévèrement handicapés de la naissance à leur deuxième anniversaire, afin de contrer la pression croissante de la société dans le sens de l'élimination de ces enfants.

A terme, la clinique offrira une gamme complète de services gynécologiques et obstétriques, toujours dans le strict respect de la vie, où les femmes pourront faire suivre leur grossesse sans craindre qu'on ne les pousse au diagnostic prénatal à but eugéniste ou à l'avortement, et accoucher dans la confiance envers des médecins pro-vie. La seconde phase de travaux verra l'ouverture de la salle d'opérations. A plus long terme la clinique pourrait ouvrir un service spécialisé pour les enfants exigeant des soins spéciaux.

Les concepteurs du projet ont voulu faire du lieu un centre de vie, prévoyant notamment deux chambrées réservées aux parents d'enfants hospitalisés.

La clinique devra aussi permettre à des étudiants en médecine d'effectuer leurs stages de gynécologie sans être contraints à des pratiques que la conscience réprouve.

A son terme, le projet aura demandé un investissement privé de l'ordre de 2 millions de livres sterling (15-20 millions de francs). A ce jour, près d'un million de livres ont été trouvées.

(Life News, 01/95)

#### **France : manifestation de l'UNEC**

Le 07/01/95, des militants de l'UNEC (Union des Nations de l'Europe Chrétienne) ont manifesté contre l'avortement devant le Palais de Justice à Paris 1°. Ils ont notamment déployé une «banderolle» formée de 19 lettres grosses comme la moitié d'un homme et alignées pour former le texte : «IVG = Europe de la mort»

(Comm. UNEC)

#### **Royaume-Uni : manifestations religieuses**

En janvier et février était organisée une tournée à travers 50 localités différentes d'une image de Notre-Dame de Guadeloupe, marquée par des cérémonies religieuses impliquant une dizaine d'évêques de l'église catholique.

Notre-Dame de Guadeloupe représente la Vierge Marie enceinte et sa découverte à Mexico en 1531 est associée à l'abandon des pratiques de sacrifices humains.

(IRLF WR, 14/02/95)

#### **France : manifestation pro-vie aux journées annuelles d'éthique**

Les 16-17/12/94, plusieurs militants pro-vie ont assisté aux journées annuelles d'éthique et ont interpellé les membres du Comité international d'éthique à propos des expérimentations sur les embryons, provoquant rapidement une levée de séance.

(AVH n° 5, 01/95)

## AGENDA

### **Fulda (Allemagne), 24-26/03/95**

Congrès Amour, Vie et Famille, organisé par Human Life International Allemagne

Renseignements et inscriptions peuvent se faire depuis l'antenne belge de HLI :

Tél. (32) (0)15 42 28 14

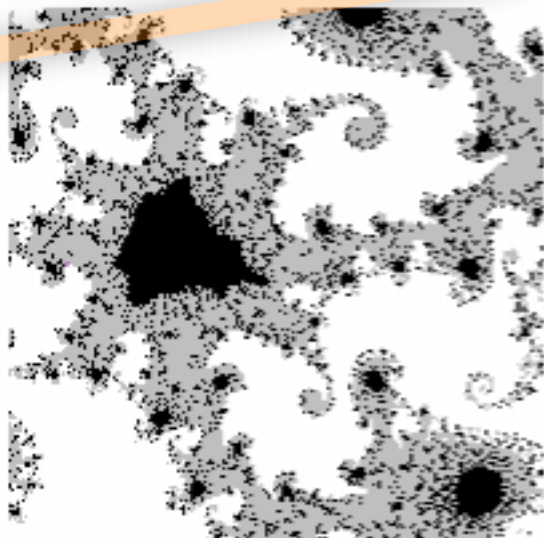
### **Antony (Hts-de-Seine), 01-02/04/95**

Session annuelle du Centre Billings France sur le thème «L'amour de la vie au service de l'éducation des jeunes». Avec la participation du Père Bernard, de John et Evelyn Billings, de Jacques et Aline Bouillon, du Père P. Chauvet et du Pr. Henri Lestradet.

Inscriptions, renseignements :

Centre Billings France,  
Allée du Bois Péreineau,  
78120 Rambouillet

www  
transvie  
.com



**TransVIE**  
-mag

**TransVIE-mag®**

7, rue du G<sup>al</sup> Roland,  
25000 BESANCON, FRANCE  
☎ 81 88 75 31 - Fax 81 885 885  
Commission paritaire n° 74 425

Directeur de publication: François PASCAL

Imprimeur: BURS REPRO, rue Lecourbe, BESANCON

TransVIE-mag est une marque déposée

Toute copie, même partielle, interdite sans autorisation.